

Compte tenu des caractéristiques propres à notre métier, notre code de déontologie s'articule autour de 4 axes essentiels. Il a pour but de rappeler nos engagements et les règles de bonne conduite qui en découlent.

Respect des règles

Nos collaborateurs exercent leur activité dans le respect des valeurs d'Azaé et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ainsi que les règles internes.

Respect de la personne

Nos collaborateurs traitent chaque personne avec respect et courtoisie en se gardant de toute discrimination. Ils accordent une attention particulière à leur hygiène corporelle, à leur tenue vestimentaire et au véhicule et équipement de protection individuelle qui leur sont confiés dans le cadre de leur activité. Ils respectent les heures d'intervention convenues avec le responsable et l'informent de tout retard prévisible ou modification d'emploi du temps. Ils ont pour interdiction de recevoir des clients toute délégation de pouvoir sur les avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs, et tout élément quel conque de patrimoine. Ils ont pour interdiction de fumer au domicile

des clients. Enfin, ils ont un respect de la culture, du choix de vie, de l'espace privé et des biens du bénéficiaire et de la famille.

Devoir de discrétion et de confidentialité

Nos collaborateurs s'engagent à respecter l'intimité de nos clients et à ne pas divulguer les informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur mission.

Transparence

Nos services doivent répondre aux besoins et attentes de nos clients. Une information claire et objective doit leur permettre d'apprécier la portée de leurs engagements et de faire ainsi le bon choix. Chaque intervenant signale à son responsable d'agence toute difficulté rencontrée dans le cadre de ses interventions.

Chacun de nous étant acteur du développement d'Azaé et porteur de ces valeurs aura à cœur de respecter ce code et de le faire respecter.

